



L'an deux mille vingt-quatre et le huit juin à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 mai 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents
Procuration
Votants

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaëlle JOSSINET, Corinne
THERIC, MM. Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE,
Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Jean-Marie PONCELET, Laurent
BALSAN, Jean-Luc ALBE

Absents excusés :

Procuration :

Vote :

Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

MISE À DISPOSITION DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU PLUVIALE

Madame le maire rappelle que l'eau est une ressource limitée et un des enjeux majeurs de notre territoire.

Suite aux deux étés secs que le territoire a subi, et notamment la tension sur la ressource de 3 captages sur la commune l'année dernière, elle propose une action de sensibilisation à destination des habitants pour les inciter à économiser l'eau potable et récupérer l'eau de pluie des toitures pour les usages non domestiques.

Cette action consisterait à mettre à disposition des résidents permanents des récupérateurs d'eau de pluie, d'une contenance de 1000l, achetés par la commune à un prix unitaire de 115€ et vendus aux bénéficiaires remplissant les conditions pour un montant de 50€, soit une participation financière de 65€ par container pour la collectivité.

Il est proposé l'acquisition d'une vingtaine de cuves pour cette année ; un devis à été demandé à l'entreprise Fidel Fillaud située à Aubagne qui s'élève à 2561.28€ TTC.

Selon les demandes, il sera possible de renouveler cette opération l'année prochaine.

Les conditions pour prétendre à cette participation sont décrites dans les documents annexés :

- Règlement d'attribution de récupérateur d'eau
- Formulaire de demande

Après délibération le conseil municipal :

- APPROUVE le dispositif de participation à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ainsi que la charte et le règlement correspondant.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, le 08 juin 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU



Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le



ID : 030-213001050-20240608-DEL039_2024-DE